

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 14 (1926)
Heft: 6

Artikel: Le journal de Claude Fracheboud, avant-dernier abbé d'Humilimont
[suite et fin]
Autor: Jordan, Joseph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE JOURNAL DE CLAUDE FRACHEBOUD, AVANT-DERNIER ABBÉ D'HUMILIMONT

publié et annoté par JOSEPH JORDAN.

(Suite et fin)

Item le 17 dudit moys de octobre lan 1561 fuismes a Fribourg, par devant Messieurs en Conseil, assavoir frere Jhan Cholet, frere Glaudo Frachiboz et frere Pierre Deschoz, causand nostre pictance a laquelle on nous contredisoit. Donc voyant messieurs nostre pouvrete et doleance et aussi nostres bonnes tiltres la nous ont ratisfíee et reconfirmee ¹.

Le 22 jour dudit moys lan que dessus, fut passe par Conseil a Fribourg lintragement [= l'entrage] du grangeage [= la Grange, le domaine] de Pepin; Vionetus a rescu les lettres ².

Le 23 de octobre lan 1561, acheta Pierre Borens le clod de Pierre Magnin de Marsens; pour le devoit ouvrit pour ung dangereulx diavo ³ pour garder les maisons et

¹ *Annales fribourgeoises*, 1925, p. 215-231.

A.C.F. Manual du Conseil, n° 84, au 17 octobre 1561.

² Le document officiel est daté du 20 octobre 1561; cf. A.C.F. Humil. G 31.

³ Nous n'avons pu trouver le sens de ces derniers mots et, par suite, de cette phrase. Nous n'avons aucun document à ce sujet.

les possession de la maison et de messieurs. Gapani a repscū la lettre.

Item le 24 de octobre lan 1561 fit si grand orage aux boys de chastalanie de Everdes et de Wipens, tombirent 6 cent planctes de boys de sapin et estoit chastellain Frantz Toffer¹.

Le 10 de novembre lan que dessus fut refaict le foyge [= le foyer] de la cuisine de covent par Jhan Guedon de Chesaulxperret.

Item le 26 de novembre lan 1561 donnerent messieurs et les seigneurs de Villarser [= Villarsel] fils de noble Kales de Chalent seigneur de Villarsel et fils de noble Francoyse de Gruyere nostre alimenter en leur boys de Avrip devant Pont pour nous cherts [= nos chars] et cherrue. Et estoient leurs advoyers, le banderet Musi [ajouté en note: de Romont] et Anthony Alex de Buloz grichschriber [= Gerichtsschreiber, greffier] von Friburg et estoit nostre advoyer monseigneur Clery²,

Le 7 de mars lan 1562 furent misses les deulx chenaulx en londine [?] du moling [= moulin]³.

Le 4 de avript lan 1562 morut monsieur le doing [= doyen] de Buloz dumpst [= dom] Glaudo Giniliod⁴.

Item lan 1562 ce commansi le concille en la ville de Trente en Alemania⁵.

¹ Ces indications météorologiques, assez fréquentes dans les chroniques du moyen âge, sont toujours intéressantes. Dey a puisé ici ce renseignement qu'il a mis dans sa *Chronique d'Everdes et de Vuippens*, cf. *Mémorial de Fribourg*, t. II, p. 263.

² Kales de Chalent est Charles, comte de Challant, cf. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, II, 467.

³ Malgré de nombreuses recherches, nous n'avons pas pu trouver le sens du mot: londine ou ondine, qui doit désigner une partie d'un moulin.

⁴ Cette indication comble une lacune dans la liste des curés de Bulle, lacune signalée du reste dans le *Dictionnaire des paroisses*. Cf. Dellion, t. II, p. 290 et 291. Glaudo Giniliod peut être placé immédiatement après Pierre de Mury.

⁵ Le concile de Trente a commencé en 1545 déjà, mais il a été

Au moy de may lan 1562 fut faict le gurnier [= grenier] neufx en la montagnie de Odechy [= Audèches] et estoyt abbe frere Girard Dudin ¹.

Item lan que dessus fut faict le groz pont sus lo Girinios.

Item le 22 de juing lan 1562 partirent les deulx capitaines de la ville de Friburg pour aller en France pour maintenir la sainte foy et dechasser les angenaulx [= huguenots] lutthériens ².

Item lan que dessus fit faire Girad Dudin abbe le toith de nostre maison Daugoz [= d'Ogoz] ³.

Item au moy de septembre lan 1562 fut commanse le martenet [= battoir] du font au village de Norovuy [= Neirivue] dessus Gruyere au nom de Messieurs.

Le 9 de octobre lan 1562 partirent les deulx autres capitaines de Fribourg avecq leurs bandes et souldars pour maintenir la foy de sainte eglise ⁴.

plusieurs fois interrompu. Il n'a pu se tenir régulièrement que depuis 1562. Cf. Hergenröther-Kirsch: Kirchengeschichte, 5^e édition t. 3, p. 563-595.

¹ Les comptes d'Humilimont, de l'exercice 1562-1563, mentionnent aussi ce fait et nous disent que ce grenier fait par Johan Gillier et aultres coûta 20 florins 7 gros. Cf. A.C.F. Comptes d'Humilimont.

² Les deux capitaines, avec leurs deux compagnies, comptant chacune 300 hommes, se dirigèrent sur la Franche-Comté et se joignirent aux autres troupes des cantons catholiques à St-Jean de Losne. Cf. Vallière, *Honneur et fidélité*, p. 184 et 185.

D'après l'*Histoire du Canton de Fribourg* de Berchtold, t. II, p. 251, les deux capitaines étaient Louis d'Affry et Jean de Lanthén-Heid. Mais en consultant les archives cantonales, nous avons vu que c'étaient Louis d'Affry et Jost Zimmermann. Cf. A.C.F. Documents et papiers sur la France, Liasse 4.

³ Les comptes d'Humilimont de l'exercice 1562-1563, mentionnent aussi ce détail: « Item pour une grosse tine qui tien quattres cher de vin et pour faire nostre toyt Dogoz XXII fl. Cf. A.C.F. Comptes d'Humilimont.

⁴ Ces deux nouvelles compagnies arrivèrent à Paris, avec d'autres troupes des cantons catholiques, le samedi après la St-

Lan 1562 au moy de novembre fut levee la grange nove de Pipin ¹.

Item le 21 de novembre lan 1562 fut bruslee la grange daultherive [= de Hauterive] ².

Le 24 de novembre la que dessus fut faict lacord de prononciation avecq nous [=nos] subjects de nostre grange de La Bruyere et fut faicte a Frybourg par nostre advoyer Krummenstoll et seigneur Clery que par devant fut nostre advoye et seigneur Hans Reiff et seigneur Reignaulx [= Reynold] et estoyt a lencontre de seigneur Jhan Malliard de Romont et repscu [= reçut] les lettres le general Brayoxi [= Brayer] de Romond ³.

Item le jour feste saint Andrey apostre lan 1562 coustoit le sallagnion de sel a Romd V gros.

Item le 2 de decembre lan que dessus fut donnee deulx doxannes de chevrons en nous boys de Posat aux religieulx daultherive pour refaire leur grange qui fut bruslée ⁴.

Item le jour et feste saint Thomas apostre lan 1562

André. Elles furent sous le commandement supérieur de Louis Pfyffer.

D'après Vallière, comme d'après les documents des Archives, les deux capitaines étaient Jean ou Hans Garmiswyl et François de Cléry. Cf. Vallière, *Honneur et fidélité*, p. 187; A.C.F. Documents et papiers sur la France, Liasse 4.

¹ Cf. *Annales fribourgeoises*, 1925, p. 224. Les religieux reconstruisirent donc la ferme de ce dernier domaine acheté en 1551.

² Cf. A.C.F. Manual du Conseil, n° 86, au 24 novembre 1562.

³ C'est entre 1137 et 1148 que Cicard, seigneur de Rueyres, et les seigneurs de Torny donnèrent les terres de la Bruyère, non loin de Châtonnaye, au couvent d'Humilimont. Les religieux cultivèrent ces 100 poses jusqu'en 1384, dès lors ils ascensèrent la Grange. L'abbé Duding protesta contre les partages de terre faits par les tenanciers, des Mouldonet et des Faguez. L'abbé reconnut les partages, mais reçut comme entrage: 30 florins de Savoye, petit poids. L'accord fut discuté et signé à l'abbaye des Merciers. Cf. A.C.F. Humilimont, T. 1b; Grosses de Marsens I, p. 189.

⁴ Ce petit fait est une preuve de la générosité d'Humilimont et de ses excellentes relations avec Hauterive.

fut faicte la battalie entre Orlians et Paris entre les christiens et les enguenaulx [= huguenots] luttheriens et carvanistes [= calvinistes] lesquel perdirent contre les cristiens ¹.

Item le septiesme de janvier lan 1563 partir monseigneur le capiraine Clery de Frybourg pour aller trouver le roy de France et les cristiens aux camp, accompagnie de noble Nyclaux von Perromand [= Praroman] et aultres ².

Item le XX de febvrier lan 1563, furent possez [= posés] les bornez pour amener la fontaine des plantons; et estoit abbe frere Girard Dudin.

Item le XXII de febrvier 1563, le jour de saint Pierre, partirent les deulx novices aller aux saincts ordres ³.

Item le 23 de febvrier 1563 fut caresme entrant [= carnaval] que fut vigille de saint Mathieu apostre.

Item le 15 de mars lan 1563, furent bruslees les cinq maisons du village de Grinilloz [= Grenilles]; et leurs fut donnes du boys pour rediffier [= rebâtir] en nous boys de Posat ⁴.

Item le 22 mars lan 1563, partir Adam Mertz de Friburg et Nusspengel avecq 3 cents sudars [= soudards, soldats], pour retourner au camp du roys devant Orlians, pour dechasser les anguenaulx luttheriens heriticques et larrons ⁵.

¹ C'est la bataille de Dreux, livrée le 19 décembre 1562, au cours de laquelle les Suisses montrèrent une vaillance exceptionnelle et firent pencher la victoire du côté des troupes royales. Cf. Lavissee et Rambaud, *Histoire générale*, t. 5, p. 131; Vallière, *Honneur et fidélité*, p. 184-192.

² Il s'agit ici de Petermann ou Pierre Cléry. Cf. A.C.F. Documents et papiers sur la France, Liasse 1.

³ Ces novices allaient recevoir les ordres peut-être à Besançon où l'évêque de Lausanne se trouvait alors réfugié, peut-être à Sion où l'évêque du Valais pouvait les ordonner.

⁴ Ce petit fait prouve encore une fois la générosité d'Humilimont.

⁵ L'armée royale et catholique, depuis la victoire de Dreux, était venue mettre le siège devant Orléans qu'elle poursuivit jus-

Item, au mesme temps, lan que dessus, tumbit longhetta [= l'onglet, la flèche] du clochier de Viveis [= Vevey], duquel fut grand dommage¹.

Item, le 23 de may lan que dessus, fut amodiee nostre montagnie de Tissinivaz pour l'espace de 12 ans, commandent celuy mesme iour et an, a Pierre Des Chavones, tant comme gouverneur de la ville et communitte [= commune] de Buloz, presents Rod Not et Pierre Caresmentrant, aussi dudit Buloz et chargeurs, ledit an 1563, de ladite nostre montagnie pour la somme de 17 × 20 et 10 florins de Savoie, ung chescung [= chacun] ans durants lesdits terme; Johannes Vionet a repseu la lettre, present François Sudan, nostre grangier de Molettes².

Item, le 16 de juliet lan 1563, mon pere ala ad Dieu, duncq [= donc] Dieu luy pardonne³.

Item, lan que dessus 1563, fut fait le clochie de la chappelle de la ville de Corbières; et estoit pour lors chastellain audit lieu Wehc.

Item, le 3 jour de septembre, lan que dessus, ie [= je] frere Glaude estoit a Nostre Dame des Hermites en Allemagne⁴.

Item, le 11 de octobre, lan que dessus, furent apportees

qu'au 19 mars. Cf. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. 5, p. 131 et 132. Les troupes fribourgeoises partirent néanmoins, puisque l'ordre en avait été donné. Cf. A.C.F. Documents et papiers sur la France, Liasse 4.

¹ Les religieux d'Humilimont auront eu connaissance de ce malheur lorsqu'ils se seront rendus à leurs vignes d'Ogoz, près de Vevey.

² Auparavant la montagne, ou plutôt l'alpage de Tissinivaz était amodié au loué à la commune de Broc, au prix de 210 florins. Humilimont depuis le 23 mai 1563 la loua à la commune de Bulle, au prix de 350 florins. Le couvent augmentait les prix, vu la baisse de valeur de l'argent et les nombreuses réparations qu'exigeaient les chalets.

³ Fracheboud ne donne pas de détails sur la mort de son père.

⁴ Le pèlerinage à Einsiedeln était déjà une dévotion en honneur dans nos contrées.

les habilliemens pour lesglise denpuis Viveys, achetes du sire Handrey Magnyn, marchand dudit Vyveis pour le prys et somme de cinquante escus; et estoit abbe frere Girard Dudin, cure de Sales ¹.

Item, le jour feste saint Luc evangeliste, 18 du moys de octobre, lan 1563, prit possession noble Henrich de Henglisperd [= d'Englisberg] quilz [= qui] fut le tiers [= troisième] baillifz en la ville de Gruyère; et lui fut fait rencontre jusques a la Tour de Tremsme [= Trême] par les sujets du dit Gruyère. En somme saulx le plus 8 cents et 28 hommes ².

Item, le 3 jour du dit moys, fut faicte la bastue desus la funtane de la grange la dessus 1563 ³.

Item lan 1563, au moys de decembre fut achevez le concille en la ville de Trente ⁴.

Item, le 9 jour du moys de janvier lan 1564, fut menes le gros chasnoz [= chêne] par nous chers [= nos chars] au marthenet [= battoir], denpuis Gruyère jusques a Nerevuyz [= Neirivue] ⁵.

Item le 28 febvrier, lan 1564, fut faicte la chambre dessus Chapitre.

Item, vous prenez garde de thire [= tirer] hors les lettres de la secretorie [= chancellerie] à Friburg, et envers monseigneur Clery, et envers monseigneur Gurnel, et envers Gapani de Marsens, et envers Vioneti, 1564 ⁶.

¹ Depuis la Réforme, des couvents ou des paroisses achetaient assez souvent des anciens vêtements liturgiques à des marchands protestants.

² La manifestation est assez imposante. Cf. A.C.F., Manual du Conseil, n° 88, aux 11 et 29 octobre 1563.

³ La grange la dessus est la Grange Supérieure, où se trouvait l'abbaye primitive.

⁴ Fracheboud s'intéressait beaucoup au concile de Trente, après en avoir noté la réouverture en 1562, il en annonce ici, la fin.

⁵ Le transport de ce gros chêne dut être assez difficile, pour qu'il ait retenu à ce point l'attention du chroniqueur.

⁶ Il semble que Fracheboud donne l'avis de bien conserver les documents importants.

Item, le 23 de apvry 1564, ordonne [= ordonné, nommé] cure de Wyppens dump [= dom] Glaude Saltor et mis en possession par monseigneur Gerard, abbe; present frere Allemand Pittet, ancien cure dudit lieu, et frere Johan Choleti, et frere Glaudo Frachiboz, et estoit chastelain audit lieu Frantz Toffer¹.

Item, lan que dessus, au moys de may, fut faict nostre fox [= foyer] de la mayson par maistre ferme... pour le prys et somme de cinquante fl. [= florins] de savoye.

Item, le 27 dudit moys que dessus, lan 1564, retorna frere Allemand Pittet, cure de Vuypens, en la mayson.

Item, le lundi 26 du moys de juing 1564, nous fuismes tempestes a 2 heures apres medy.

Item, audit moys de juing lan que dessus, fut coverte la chapelle de la grange la dessus².

Item, mais le 3 de julliet, furent faict les deulx fenieges [= fenêtres ?] de ma chambre de Gissigney.

Item, le 6 de julliet lan que dessus, tumbit Grabriel du Flandrieu, de Vuypens, dessus ung chasnoz au boys de Verdes [= d'Everdes] et fut mort.

Item, le 28 de julliet 1564, fut eslu et repseu [= reçu] frere Johan Cholet, en chapitre, prieur³.

Item le 11 de auguste [= août] 1564, arivarent les anbassadeurs, commis dapard [= de la part] le roy de France Charles, à Friburg, auquelx fut faict rencontre de deulx cents et cinquante colouvrier et trente et deulx

¹ Entre 1148 et 1159, les Prémontrés d'Humilimont reçurent de saint Amédée, évêque de Lausanne, le droit de patronage sur la paroisse de Vuippens. Il y placèrent comme curés, tantôt un de leur religieux, tantôt un prêtre séculier.

² Il semble ressortir de ce passage qu'il existait à la Grange supérieure une petite chapelle, que les religieux tenaient encore à restaurer.

³ Jean Chollet n'était pas un des meilleurs religieux, bien au contraire, il avait déjà une fort mauvaise conduite. Son élection à la dignité de prieur, révèle l'état d'esprit du couvent.

piesses [= pièces] darthillerie menes hors de la ville dudit Friburg ¹.

Item, le 13 dudit moys, après medy fut de rechief [= de nouveau] grosse tempeste de gresle quilz destruit encoure le reste des boens [ou brins] de terre, 1564.

Item, le premier iour de décembre lan 1564, fut le grand seigneur mareschal de France en cestuy couvent de Marsens, avecq la compagnie de grans seigneurs gentil hommes a cheval, avecq une somme de serviteurs et de payges a pied, et fut en Gruyere, auquel luy fut faict un beau rencontre de payssans et enfans de Gruyère ².

Item, lan 1565, fut faict lanna [= la na, la nef] de lesglise, au moy dapvry, laquelle fut faicte de l'argent de feu dumpt [= dom] Pierre Borgoy, cellerier aultrefois dudit couvent, qui lavait [= l'avait] donne pour la faire faire, et fut faicte par la main de Johan Gillier, de Wadens; et estoit abbe frere Gerard Dudin et les religieux vivants, assavoir: f. Johan Cholet, f. Alemant Pittet, f. Glaude Fracheboz de Gruyere, et f. Pierre dez Chaudz, f. Zebox Savary, f. Anthoine Reynauld et f. Pettermant Picton de Frybourg, tous chanoines dudit vénérable couvent ³.

Item, lan que dessus 1565, 29^{me} de apvril, fut rebe-gnie [= bénie ou consacrée à nouveau] lesgliesse de Buloz, par dumpt Glaude du Villard [ou Duvillard], prevost de

¹ Berchtold, dans son *Histoire du Canton de Fribourg*, tome II, p. 253 et 254, parle de cette visite. En réalité, il y eut 36 pièces d'artillerie.

² Dey qui a utilisé le Journal de Fracheboud relate cette visite dans le *Mémorial de Fribourg*, tome II, p. 252.

³ Dom Pierre Borgoy ou Bourgesi, n'était pas un simple serviteur, mais un administrateur ou économe de la maison. Peut-être était-il prêtre, puisqu'il a le titre de dom ? Il est intéressant de savoir que le religieux Picton était de Fribourg, car lors de la suppression du couvent en 1580, des parents et amis des moines, disent les documents, travaillèrent au salut d'Humilimont.

Fribourg; et estoit chastellain audit Buloz Nyclaulx Gouttrau¹.

Item, le 16^e jour du moys de may, lan 1565, morit monseigneur labbe Gerad Dudin².

Item, lan 1565, au moys de juliet, fut faicte la grange de Messieurs a Vuypens; et estoit chastelain Petter Heidt et Hanss Reff borsier. et fut faicte la dite grange envers les chappuys [= les charpentiers] pour quatres et cinquante florins, et envers les massons pour six florins la teisse [= toise] des muralies.

Item, le 27^e dudit moys de julliet, lan que dessus, tumbit mort Aymod Rebrassier, en lesgliese, en sonnand les cloches de Vuypens pour le temps³.

Item, le iour de saint Mathias 1565 au soir, heure de cinq heure, il tona et eslugea fort [= il fit beaucoup d'éclairs].

Item celuy mesme an que dessus lan 1565, le premier iour dudit an, le sollait [= soleil] estant si chaudt qui on fallait aller a lhumbre [= l'ombre] en la ville de Gruyère.

Ita est.

Item, le premier iour du mois de juing, lan 1565, fut eslut seigneur abbe de cestuyt couvent de Marsens assavoir frere Glaude Frachebod de Gruyère, religieulx dudit couvent⁴.

Item fut mis en possession par mes redoubtes sei-

¹ Dellion, dans son *Dictionnaire des Paroisses*, t. 2, ne parle pas de cette cérémonie.

² Le chroniqueur n'accompagne d'aucun commentaire la fin de ce règne peu glorieux.

³ Dey a puisé ici ce renseignement qu'il a mis dans sa *Chronique d'Everdes et de Vuippens*. Cf. *Mémorial de Fribourg*, t. II, p. 253.

⁴ Le chroniqueur a habilement laissé de côté les difficultés qui surgirent à l'occasion de son élection. Deux religieux présentèrent aux délégués de Fribourg Frachebod, trois désignèrent Chollet. Messeigneurs imposèrent, comme abbé, Claude Frachebod; cf. A.C.F. Humil. A 26; *Manual du Conseil* n° 91, au 1^{er} juin 1565.

gneurs et princes, Messieurs de Frybourg, par voulloir et aussi consentement desdicts freres et religieulx dudit couvent, 1565, le 6^e jour dudit moys ¹.

Item, au moys de julliet, lan 1565, fut faict lavantey de la grange de Marsens ².

Item, au moys dougst [= d'août] lan 1565, fit faire frère Glaude Fracheboz, humble abbe, le portal de parlieur devant.

1566 Item, le 8^e jour du moys de janvier, l'an Nostre Seigneur couvant 1566, lon commansat [= l'on commença] aposer de nouveaux les formes [= stalles] en lesglise, lesquelles fit faire feu vénérable Pierre Borgesi, en son vivant clavandier de cette maison, environ 15 ans; et estoit en ce temps seigneur abbe frere Claude Frachebod de Gruyère et prieur frere Alemand Pittet ³, f. Johann Cholet, f. Pierre Dechod, f. Zebourg Savary, f. Antheyne Renauld et f. Pettermand Pitton de Frybourg, tous chanoynes et religieulx dudit venerable couvent. Dieu nous doing [= nous accorde, nous rende dignes] atous faire jeuvres [= des œuvres] qui luy soient agreables, pour avoir son bengnoit [= bénit] paradix, ensi soit ilz ⁴.

Item, le 11^e du moys de febvrier, lan 1566, fut misse la corsière [?] neusve au nostre mouling, par Johan Rinboz de la Verna ⁵.

¹ Le vouloir et le consentement de la majorité des religieux étaient bien un peu forcés.

² Pittet devint prieur, lors de l'élection de Fracheboud comme abbé. Messeigneurs de Fribourg alors destituèrent Chollet de sa charge de prieur. Cf. A.C.F. Manual du Conseil, n° 91, au 1^{er} juin 1565.

³ L'abbé Fracheboud émet ici des vœux qu'il aurait bien aimé voir se réaliser. Ces souhaits montrent l'excellent esprit dont il était animé.

⁴ Nous n'avons pas retrouvé le sens du vieux mot corsière. Désignait-il, peut-être, l'installation faite pour amener l'eau sur la roue du moulin ?

⁵ C'est le premier administrateur ou économe que le gouvernement de Fribourg mit à Hauterive.

Item, le 14 de may, furent achevees les formes de lesglise lesquelles coustarent pour toutes chosses la somme de 12 Δ [= écus] en iournées, outre la dispence du maistre et des aultres ovriers. Dactum ut supra, 1566.

Item le 15^e de mars, lan 1566, fut mene en possession le schaffener [= administrateur, économe] Krummenstol en la maison dautherive [= de Hauterive]; et estoit pour lors abbe, frere Johannes Berner de Frybourg¹.

Item, au moys de may 1566, fut refaite la chapelle Descharlens [= d'Echarlens] en Ruery²; et estoit chastelain dudit Everdes et de Vuippens Petter Heidt, frere de monseigneur ladvoyer Heidt de Frybourg; et estoit lieuthenant dudit lieu Nycod Cholet.

Item, le 20 du mois dapvril, lan 1566, fut mis le premier schaffener en labbaye Dautherive qu'il fut des Krumenstoll; et estoit en ce temps abbe frere Hans Berner et celuy en mesme fut banise [= banni] le prieur Studer, 1566³.

Item, le 24 du moys de juillet 1566, fut leve lungleta [= l'onglet, la flèche] du clochie de Riat; et estoit chastelain a Buloz Nyclaux Goutrau.

Item, le moys que dessus 1566, prit la peste en nostre maison Daugoz [= d'Ogoz]⁴.

Item, le 16 du moys daugst [= d'août], en l'an 1566, jour de saints Theodelle, patron de Gruyere, fut amene le rendu [= prébendaire] dempuis Buloz, par commandement de messieurs, In. J.⁵.

Item, le 20 du moys doctobre lan 1566, fut faict le

¹ Cf. A.C.F. Manual du Conseil, n° 93, aux 7, 8 et 12 mars 1566.

² Il s'agit probablement de la petite chapelle entre Echarlens et Marsens, qu'a rendue célèbre la coraule *Entre Tserlin et Machin*.

³ On peut suivre tous ces événements dans le Manual. Cf. A.C.F. Manual du Conseil, aux 7 mai, 8, 10 et 12 juillet, 1^{er} août 1566.

⁴ Il s'agit probablement d'une maladie de la vigne.

⁵ Humilimont eut, à plusieurs reprises, des prébendaires. C'est le dernier qui nous soit connu.

fornel du poyle [= le poêle, la chambre commune] du couvent, par la main de maistre Bendich von Frybourg.

Item, lan 1566, fut possee la banderette [?] sur le fornol.

Item, lan 1567, furent faict les bancs du poyle et blanchie ledit poyle et estoit abbe frere Claude Fracheboz de Gruyère que le fit faire et acutra [= installer] ¹.

Item, au moys de may 1567, fut blanchie lesglise et estoit abbe frere Claude Fracheboz.

Item, lan que dessus, estoit le enbassadeur Despagnie [= d'Espagne] en gage à Frybourg ².

Item, celluy mesme an 1567, furent remis les trois balluages au prince de Savoye, par les seigneurs de Berne ³.

Item, le dixiesme jour du moys de julliet 1567, fut faict lacord [= l'accord] entre la confrarie de saint Theodelle, de Gruyere, et la cure de Riaz, et Hans Misselo, de Frybourg, d'une pard, avecq la bonne maison daultre pardt, causant les diesmes dentre Marsens et Riat, par les boynes [= les bornes] mises, le diesme de la bonne maison denvers bise et celluy de Riaz dever couchant [= au couchant], signe par le general Brayeri de Romont et par egregie Franz Malliard, dudit Romont, faict et donne comme dessus ⁴.

¹ Dans la grande pièce que l'on appelait autrefois poêle, que l'on nomme encore en patois « peillio », on mettait alors, au XVI^{me} siècle, des bancs le long des parois.

² Dans l'étude très intéressante de M. Gaston Castella: *Un mémoire inédit du chancelier François Gurnel*, il est question de cette visite des ambassadeurs espagnols. Cf. Archives de la Soc. d'Hist., t. XI, 2^{me} livraison, p. 442 et 443.

³ Déjà en 1564, Berne s'engageait à rendre les bailliages de Chablais, de Gex et de Ternier. A fin août 1567, la restitution s'effectuait. Cf. G. Castella, *Un mémoire inédit du chancelier François Gurnel*, dans les Archives de la Soc. d'Hist., t. XI, 2^{me} livraison, p. 441-443.

⁴ Nous n'avons plus le document original, mais un autre du 27 juillet 1569, (Cf., A.C.F. Humil. L 16, Grosses de Marsens 56, p. 261-280) qui en quelque sorte le renferme intégralement.

Item, au moys doctobre 1567, fut faict laystroz de la grange la sus, actum 18 octobris.

Item, le tier jour du moys de novembre 1567, part r monseigneur lavoyer Heidt capittaine avec sa bande pour aller trouver le roy a Paris, (pour aller trouver le roy a) [sic] et les aultres su sses pour deschasser les fault huguenaux ¹.

Item, le 17 du moys de decembre, lan 1567, furent les perdons, et fut faict abstinence troys jours, et furent portees les processions le mercredi (sic) et vendredi, et samedi et ce confessere et recepvre le saint sacrement ².

Item, le 6^e jour du moys de janvier, lan 1568, le jour des troys roys, rendit lame [= l'âme] a Dieu monseigneur labbe Daultherive her Hans Berner ³.

Item, le 17 du moys de janvier, jour saint Anthoyne, lan 1569, il tonyt, greloit avecq espouvantable eslude de feu en lair [= l'air], avecq grand orage qui fit beaucoup de mal ⁴.

¹ L'avoyer Heid a encore présidé le Conseil, le lundi 3 novembre. Cf. Berchtold, *Histoire du Canton de Fribourg*, tome II, p. 251. A.C.F. Manual, n° 96, aux 27 octobre, 3 novembre 1566.

² Il s'agit ici de cérémonies religieuses, en vue de gagner des indulgences.

³ C'était Jean X Berner qui abdiqua déjà en 1566. Cf. Mülinen, *Helvetia Sacra*, t. I, p. 179.

⁴ C'est intéressant au point de vue météorologique.